

Etudiant en attente de papier travail sans salaire

Par Soussouty, le 16/09/2012 à 21:14

Bonjour,

je suis une étudiante étrangère résidant en France. L'année dernière, j'ai été prise en stage dans une entreprise pour une durée de 4 mois de juin à septembre. J'ai fait mes preuves lors de cette expérience et j'ai très vite eu accès à beaucoups de responsabilité. En effet, j'étais la seule dans l'équipe à pouvoir faire un type de travail. Fin septembre, ma convention se terminant on m'a proposé de me prendre en CDD à temps partiel en parallèle avec mes études . J'ai accepté, par contre on ne pouvait pas signé le contrat tout de suite par ce qu'il ne me restait que 20 jours sur ma carte de séjour et que je devais la renouveler. Le renouvellement à pris du temps 2 mois. Pendant ce temps j'ai continué à travailler pour l'entreprise (réunion, rédaction de livrable). Une fois ma situation régularisée j'ai été prise en CDD pour 10 mois à temps partiel.

Ma question est la suivante:

Pendant cette période je n'ai pas été rémunéré pour mon travail, si salaire, ni compensation. De plus mon travail a été utilisé comme une clef de paiement pour un contrat chez un client.

Est ce que je suis en droit de demander une compensation financière? De quelle montant ?

Par pat76, le 19/09/2012 à 18:36

Bonjour

Juste un conseil, prenez votre contrat et allez expliquer la situation à l'inspection du travail.

Je pense qu'il vous sera indiqué que vous êtes en droit de demander la requalification de votre CDD en CDI et que vous auriez dû percevoir un salaire.